

La Ville de Sassenage

RECRUTE

Située aux portes du Vercors, la Ville de Sassenage (12 000 habitants) offre un cadre de vie agréable et naturel, enrichie par la diversité de son patrimoine. Sassenage est un territoire dynamique et attractif qui s'attache à offrir une qualité de services à ses habitants. Pour ce faire, la Ville mise sur les compétences et l'expertise de ses 280 collaborateurs.

2 Policiers municipaux

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs et de la création d'une équipe opérationnelle motivée pour un vrai projet de politique de sécurité, salubrité et tranquillité publique, la Commune de Sassenage recherche 2 agents de police municipale.

Cadre d'emploi

Gardien-Brigadier, Brigadier, Brigadier chef principal (Cat. C) ayant une ancienneté de 3 ans minimum

Temps de travail

37h

Poste à pourvoir le

Dès que possible

Rémunération

Selon grille indiciaire + ISFE

Nos avantages

- ISFE part fixe en catégorie C :
 - Stagiaire : 22%
 - Titulaire : 25%
- Primes
- 25 CA + 6 ARTT en 36h ou 12 ARTT en 37h
- Mutuelle Prévoyance Participation employeur
- Participation employeur aux transports en commun à hauteur de 75 %
- Tickets restaurant
- COS 38
- Activité de bien-être proposée en interne
- Accès gratuit à la piscine entre 12h et 14h et à la Médiathèque
- Tarif préférentiel au Théâtre en Rond
- Possibilité de travailler sur 4.5 jours

Sassenage
Un choix de vie

Contexte et positionnement du poste

L’effectif de la Police Municipale : 8 agents actuellement et sous la responsabilité d’un Chef de service de catégorie B, le Policier Municipal ou la Policière Municipale exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure également une relation de proximité avec la population.

Missions principales et activités

- Etre présent sur le terrain et assurer une relation de proximité avec la population et les professionnels
- Intervenir rapidement face aux situations nécessitant une réponse immédiate
- Faire respecter la réglementation et les arrêtés du maire
- Sécuriser les espaces publics, les établissements scolaires, les manifestations et les déplacements
- Protéger les personnes et les biens, et préserver la tranquillité publique
- Prévenir les incivilités et lutter contre les troubles à l’ordre public
- Travailler en partenariat avec les services municipaux et les forces de sécurité de l’État
- Constater les infractions et appliquer les procédures réglementaires
- Rédiger les rapports professionnels et rendre compte à la hiérarchie des événements et missions réalisés
- Effectuer des patrouilles à pied, en VTT et en véhicule, et assurer la surveillance des résidences dans le cadre de l’Opération Tranquilité Vacances

Contraintes et spécificités

- Possibilité d’astreintes en semaine et le week-end, ainsi que le marché du dimanche matin (en HS)
- Participer aux cérémonies et manifestations en soirée week-end et jours férié
- Période hivernale : du lundi au vendredi de 08h à 17h ou de 11h à 20h et le dimanche matin marché (1 agent) 06h à 10h
- Période estivale de juin à septembre, du lundi au dimanche avec horaires décalés, de soirée et le week-end jusqu’à 21h
- Double agrément procureur/Préfet
- Prestation de serment

Compétences

Savoirs

- Cadre réglementaire de la police municipale.
- Respect des consignes et procédures.
- Enjeux de sécurité, de prévention et de tranquillité publique.
- Procédures d'urgence et gestion des risques.
- Connaissances des enquêtes administratives.
- Sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Savoir-être

- Déontologie et discrétion
- Sens du service public
- Aisance relationnelle
- Réactivité et sang froid
- Disponibilité et adaptabilité

Savoir-faire

- Maîtrise des outils informatiques
- Rédaction de rapports et écrits professionnels

Rejoignez l’équipe Sassenage

Adressez une lettre de motivation et un curriculum vitae à :

recrutements@sassenage.fr

Date du jury est le lundi 30/11/2026

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES.

19/11/2026

Sassenage

Un choix de vie